



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 18 mars 2019

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Monney Florian

Présences: Balestra Raphaël, Bersier Louis, Bise Sébastien, Brülhart Jonas, Chanez Daniel, Chanez Magali, Chanez Yves, Darcey Christina, Gander Angélique, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Marti Laure, Méan Thierry, Michel Céline, Monney Florian, Morax Pierre, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Patrick, Pillonel Philippe, Poretti Sébastien, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic et Stauffacher Jörg

Excusés : Berthoud Corinne, Märki Daniel, Rapo Philippe, Rey Stéphane et Wyss Gérard

Secrétaire : Laetitia Wenger

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Arnold Pascale, Dietlin Pierre-Yves, Monney Fabien, Pochon Bernard, Prébandier Krisztina et Rosset Blanc Dominique

Excusé : Christian Cornioley

Le président souhaite la bienvenue à cette 10^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. Pour sa dernière séance, il remercie l'assemblée de lui faire honneur d'une si forte participation, peut-être qu'elle s'inscrira dans le livre des records.

Le président demande au public de garder le silence afin de ne pas perturber les débats.

Avec le printemps qui arrive, c'est un véritable bonheur de découvrir ces nouvelles vies que la nature fait renaître chaque année. Pour nous, parmi les heureux évènements, c'est aussi un grand plaisir lorsque nous pouvons ouvrir le chapitre des carnets de naissances. Au nom du Conseil général, le président a le plaisir de féliciter notre boursier, M. François Guerry et son épouse, pour la naissance de la petite Elyne. Tous nos vœux de joie, de bonheur et de plaisir à cette jeune famille.

Avec l'arrivée des beaux jours, une multitude de manifestations se dérouleront dans nos murs ces prochaines semaines. En consultant le Cheyres-Châbles Info, vous avez certainement remarqué que les mois de mars et avril sont déjà très riches en évènements dans notre commune. Entre représentations théâtrales, marché, vide dressing, nuit du sport, chasse aux œufs, jeu des œufs,

Cheyr'is party, dégustation-vente de l'AVB, concert, une grande diversité de choix s'offre à nous. Ainsi, chacun d'entre nous doit trouver des sujets qui l'incitent à participer à quelques-uns de ces événements.

A noter aussi ce jeudi 21 mars à Châbles, l'assemblée du jumelage Cheyres-Châbles/St-Martial. Le président rappelle que tous les habitants de la commune sont membres de cette société. Chaque citoyennes et citoyens est donc cordialement invité à y participer afin d'apporter son soutien à ce comité et de faire perdurer cette association avec nos amis de St-Martial.

A retenir également la journée porte ouverte du corps des sapeurs-pompiers le samedi 4 mai 2019. Toute la population sera invitée pour une visite des locaux et du matériel qui équipe notre corps de pompiers.

En préambule à cette séance, le président informe que M. Francis Delley a démissionné du Conseil général suite à son engagement professionnel auprès de la commune. Le président remercie M. Delley pour sa disponibilité et son travail au sein du Conseil général.

En remplacement de M. Delley, le président félicite M. Jorg Stauffacher, vienne ensuite de la liste Entente communale, qui siège ce soir pour la première fois. Au nom du Conseil général, le président souhaite une cordiale bienvenue à M. Stauffacher.

Dernière remarque pour les Conseillères et Conseillers généraux; lors des votes durant l'assemblée, le président les prie de bien lever les mains et de les garder levées jusqu'à ce que les scrutateurs aient terminé le comptage. N'ayez pas peur non plus d'afficher vos opinions et nous éviterons ainsi une bonne partie des recomptages.

La partie officielle devant débuter, le président demande de mettre en veille les téléphones portables et rappelle à tous les intervenants de se lever avant de prendre la parole et de s'exprimer au micro.

Le président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 21 février 2019, par affichage au pilier public, par annonce dans le Cheyres-Châbles Info de mars et par publication sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ?

Cette convocation comporte le tractanda de la séance ainsi que les documents liés aux différents points, conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011).

Le président demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : MM. Raphaël Balestra, Philippe Pillonel et Sébastien Poretti.

Le président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Laetitia Wenger, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 25 Majorité : 13 Quorum atteint

Sont excusés : Mme Berthoud Corinne, M. Märki Daniel, M. Rapo Philippe, M. Rey Stéphane et M. Wyss Gérard.

Il rappelle que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le président relève l'absence au Conseil communal de M. Christian Cornioley qui est excusé.

Le président fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 17 décembre 2018
2. Réaménagement du ruisseau de la Croix : demande de crédit supplémentaire
3. Transformation de la ferme communale et création d'une crèche, avec crédit y relatif
4. Parcelle communale n°2845 : délégation de compétences pour vente de gré à gré
5. Approbation du règlement du droit de cité
6. Approbation du règlement communal relatif à l'octroi d'aides aux sociétés locales et aux associations à but non lucratif
7. Election du (de la) président(e) du Conseil général
8. Election du (de la) vice-président(e) du Conseil général
9. Proposition de M. Philippe Rapo : mise à disposition de cartes journalières CFF par la commune
10. Informations du Conseil communal
11. Informations du Conseil général
12. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 25 voix.

Le président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 17 décembre 2018

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du 17 décembre 2018 est approuvé par 25 voix.

Le président remercie Mme Laetitia Wenger, secrétaire, pour sa rédaction.

2. Réaménagement du ruisseau de la Croix : demande le crédit supplémentaire

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Pour ce point, il y a une récusation, le président demande à M. Patrick Pillonel de quitter l'assemblée pour les délibérations.

M. Pillonel quitte l'assemblée.

Le président passe la parole à M. Fabien Monney pour la présentation de cet objet.

M. Fabien Monney salue l'assemblée et indique que le projet est en tout point identique à la demande de crédit initial. En bref, il s'agit d'élargir le passage pour le ruisseau sous la route de Crevel, ainsi que son chenal aval en direction du lac. Les dossiers reçus contiennent l'historique du projet, raison pour laquelle, M. Monney ne va pas s'attarder sur ce point. L'objet qui est soumis au vote est purement financier, il s'agit d'une demande de crédit supplémentaire. Les membres du Conseil général ont reçu également les éléments financiers détaillés y compris les tableaux comparatifs, M. Monney va présenter ces éléments en restant le plus simple possible.

En 2018, le bureau Biol Conseils a développé le projet de réaménagement du ruisseau de la Croix. Il a établi un devis estimatif de CHF 215'000.00 TTC qui a fait l'objet d'une demande de crédit que le Conseil général a accepté en 2018. A ce moment-là, la part de la commune était de CHF 38'000.00 TTC et la part des partenaires, qui sont la Grande Cariçaie et le Canton, de CHF 177'000.00 TTC, jusqu'ici rien de nouveau.

Pour la phase de réalisation du projet, le bureau a demandé plusieurs offres, l'ouverture des soumissions a fait apparaître une différence conséquente entre le premier calcul établi par le bureau d'ingénieur et les offres reçues des entreprises. Raison pour laquelle, le Conseil communal a dû revoir l'aspect financier du projet entre ses partenaires. Mais pourquoi cette différence ? Il s'avère que le bureau d'ingénieur a fait une mauvaise appréciation des montants nécessaires à la réalisation du projet dans son premier calcul particulièrement dans la partie génie civil. Finalement, suite à l'ouverture des soumissions, les coûts du projet s'élèveront à CHF 351'152.00 TTC, la part communale s'élève à CHF 74'185.00 TTC et la part des partenaires CHF 276'967.00 TTC.

Les divers éléments financiers importants sont résumés comme suit :

| | | | |
|---|-------------------|--------------------------|-------------------|
| Coûts initiaux | CHF | 215'000.00 | TTC |
| <u>Nouveaux coûts</u> | <u>CHF</u> | <u>351'152.00</u> | <u>TTC</u> |
| Différence à charge des partenaires | CHF | 136'152.00 | TTC |
| | | | |
| -> nouvelle part communale (au lieu de CHF 38'000.00 TTC) | CHF | 74'185.00 | TTC |
| -> nouvelle part des partenaires (au lieu de CHF 177'000.00 TTC) | CHF | 276'967.00 | TTC |
| | | | |
| <u>Crédit supplémentaire demandé (arrondi)</u> | <u>CHF</u> | <u>140'000.00</u> | <u>TTC</u> |

La Grande Cariçaie et le Canton ont déjà validé cette augmentation de participation et prendront en charge ces coûts supplémentaires. M. Monney demande au Conseil général de faire de même.

Pour rappel, la commune assure le rôle de maître d'ouvrages, elle financera la totalité du projet, mais recevra la totalité de la participation des partenaires après sa réalisation, soit un retour pour la commune de CHF 276'967.00 TTC.

Le financement de ce projet est assuré par les liquidés communales.

En conclusion, le Conseil communal demande au Conseil Général de bien vouloir lui octroyer un crédit supplémentaire arrondi de CHF 140'000.- (TTC), pour le réaménagement du ruisseau de la Croix à Cheyres.

Le président remercie M. Fabien Monney et passe la parole à **M. Daniel Chanez**, président de la commission financière. Ce dernier lit le rapport de la commission financière :

"La Commission financière s'est réunie en date du 28 février 2019 pour étudier cette demande. Messieurs Pierre-Yves Dietlin, Syndic et Christian Cornioley, Conseiller communal étaient également présents, tout comme M. Florian Monney, président du Conseil général.

Comme le projet en soit n'a pas été modifié, seule la question du coût supplémentaire a été analysée. En effet, l'appel d'offres a démontré que la réalisation du projet dépasserait l'estimation initiale du bureau d'ingénieur.

La Commission financière s'est prononcé favorablement pour ce crédit supplémentaire de CHF 140'000.00 (TTC), financé par les liquidités communales. Elle recommande toutefois au Conseil communal de thématiser cette erreur d'estimation et ses conséquences avec le bureau d'ingénieur."

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

«Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit supplémentaire pour le réaménagement du ruisseau de la Croix, sont priés de lever la main».

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit supplémentaire pour le réaménagement du ruisseau de la Croix est approuvée par 24 voix.

M. Pillonel Patrick rejoint l'assemblée.

3. Transformation de la ferme communale et création d'une crèche, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le président passe la parole à **M. Pierre-Yves Dietlin**, syndic pour la présentation de cet objet.

M. Dietlin explique que le dossier de la ferme communale a été présenté au Conseil général le 28 mai 2018 sous la forme de la création d'une coopérative. Il a été largement approuvé.

Un referendum a abouti et le vote du 25 novembre 2018 a clairement refusé cette variante. Cependant, à aucun moment durant le débat, le dossier en lui-même a été remis en cause. Bien au contraire, les opposants ont fortement appuyé sur le fait que seul le financement posait problème. De plus, la demande de ne pas retarder le projet a également été formulée.

Le Conseil communal adhère pleinement à cette dernière demande et a souhaité, le plus vite possible, soumettre au vote du Conseil général le même projet mais avec un financement communal traditionnel.

Ainsi, aucun changement n'a été effectué sur ce dossier. Il a simplement été mis à jour en retirant les éléments qui concernaient la coopérative. Le Conseil général a reçu le même dossier que celui de l'année passée, ainsi que les mêmes annexes.

La commission de la ferme Märki, qui avait été constituées par le Conseil communal pour mener le projet au vote, a rempli son rôle et sera dissoute.

Une nouvelle commission, de bâtisse proprement dit, sera créée en cas d'approbation du crédit par le Conseil général.

Le Conseil communal tient absolument à réaliser ce projet. Il vous recommande vivement de suivre l'avis du peuple et de voter le crédit d'engagement.

Le président remercie M. Dietlin et passe la parole à **M. Daniel Chanez**, président de la commission financière qui fait lecture du rapport de la commission financière :

"La Commission financière s'est réunie en date du 28 février 2019 pour étudier cette demande. Messieurs Pierre-Yves Dietlin, Syndic et Christian Cornioley, Conseiller communal ont également assisté à ces discussions, tout comme M. Florian Monney, Président du Conseil général.

Le projet présenté en 2018 n'a en soit pas été modifié. Seul l'aspect du financement a été analysé, suite au référendum et au vote du 25.11.2018.

La Commission financière s'est prononcé favorablement pour ce crédit de CHF 3'828'000.00 (TTC), financé par un crédit bancaire. Elle suggère toutefois au Conseil communal d'examiner soigneusement le niveau des loyers afin que le public-cible de ce projet, à savoir les personnes âgées et les jeunes du village, soient réellement atteints."

Le président remercie M. Chanez et ouvre la discussion.

Mme Angélique Gander remercie vivement le Conseil communal d'avoir remis rapidement ce dossier à l'ordre du jour. Mme Gander est tout à fait favorable à ce projet et qu'il aille de l'avant, mais a néanmoins une question : est-ce que les coûts liés aux aménagements de la crèche avec toutes les normes liées ont été prises en compte ?

Si ce n'est pas le cas, Mme Gander trouve cela dommage, mais cela ne change rien et estime que ce projet doit être accepté.

Réponse de **M. Dietlin**; en ce qui concerne les normes du bâtiment en lui-même, oui. Par contre, ce qui est mobiliers et matériel, pas du tout.

Le président soulève que pour le mobilier, ce n'est pas le même amortissement, il ne peut pas être englobé avec le reste.

M. Dietlin rajoute que le Conseil communal a eu des discussions avec la commune de Lully, qui souhaite des places. Le Conseil communal est encore en réflexion de comment financer.

M. Raphaël Balestra trouve dommage que ces coûts ne soient pas pris en compte. D'autant plus, M. Balestra a peur qu'avec le montant voté ce soir, que l'entier ne soit pas prévu et que cela coûte beaucoup plus cher, notamment dans l'aménagement des places de parking, qui n'étaient pas idéalement placées, etc.. M. Balestra a peur que du saucissonnage s'établisse et qu'en fin de compte, le projet coûte beaucoup plus cher que ce qui est initialement prévu.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour la transformation de la ferme communale et la création d'une crèche, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le crédit pour la transformation de la ferme communale et la création d'une crèche est accepté par 25 voix.

4. Parcelle communale no 2845 : délégation de compétences pour vente de gré à gré

Pour ce point, il y a deux récusations, MM. Philippe Rapo et Sébastien Poretti. M. Rapo étant absent ce soir, le président demande à M. Sébastien Poretti de quitter l'assemblée pour les délibérations.

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Réponse positive de **M. Philippe Pillonel** qui soumet une proposition de non-entrée en matière, il fait lecture de cette proposition :

"Le Conseil communal demande au Conseil général de lui accorder une délégation de compétence pour la vente de gré à gré de la parcelle communale no 2845 d'une superficie de 1'545 m² sise dans le quartier dit Sous-Gare, sous les voies de chemin de fer, affectée en zone à bâtir "résidentielle et touristique".

Pour mémoire, en décembre dernier, le Conseil général avait refusé d'entrer en matière sur un objet semblable, au motif que la Conseillère communale et présidente de la commission de l'aménagement du territoire n'avait pas été en mesure d'apporter des réponses claires aux différentes questions qui lui avaient été posées à ce sujet. Le Conseil général, par l'intermédiaire du porte-parole de la commission en question, avait notamment demandé que les tractations avec le propriétaire de la parcelle voisine no 2965 soient reconsidérées, que les intérêts de M. Roger Bise, à qui une partie de la parcelle sera donnée à titre de compensation, soient protégés et que contact soit pris avec l'Association de la Grande Cariçaie, s'agissant des problématiques ayant trait à la protection de la nature (cf. PV provisoire de l'assemblée du CG du 17.12.2018, qui vient d'être adopté aujourd'hui).

Or, le projet qui est aujourd'hui soumis au Conseil général est – à quelques détails près – identique à celui sur lequel le Conseil général avait refusé d'entrer en matière, et aucun élément de réponse n'est apporté aux sujets sur lesquels le Conseil communal avait été invité à travailler.

Avant qu'une délégation de compétences puisse être envisagée, il est nécessaire que le Conseil communal apporte des réponses claires notamment sur les points suivants :

- *délimitation précise des trois nouveaux immeubles;*
- *modalités de réalisation de l'équipement de base au sens de l'art. 94 LaTeC;*
- *voies d'accès et éventuelle constitution de servitudes*

À noter dans ce contexte qu'une route d'accès existe déjà sur la parcelle no 2965, qui est grevée d'une servitude de passage en faveur de la parcelle no 2966, située en retrait de la route principale. Cette route constituerait un accès naturel aux nouveaux immeubles à créer sur l'actuelle parcelle no 2845. Par conséquent, le Conseil communal est vivement encouragé à entrer en négociations avec le propriétaire de la parcelle en question et à formuler une offre adéquate afin de trouver un accord pour l'utilisation de la servitude d'accès existante.

- *répartition des différents frais occasionnés par les différentes démarches à entreprendre préalablement ou simultanément à la vente des nouveaux immeubles, tels que la rémunération des intervenants et les honoraires de géomètre et de notaire pour la délimitation des trois nouveaux immeubles, la réalisation de l'équipement de base, la constitution de servitudes ainsi que les négociations et la conclusion des contrats de vente.*

Compte tenu des lacunes actuelles du projet, M. Pillonel invite le Conseil général à refuser d'entrer en matière sur la délégation de compétences qui est demandées par le Conseil communal, ce non seulement aujourd'hui, mais tant et aussi longtemps qu'un projet concret ne sera pas soumis."

Le président remercie M. Philippe Pillonel et demande s'il y a d'autres remarques.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la non-entrée en matière du point 4 de l'ordre du jour, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 22 Avis contraire : 0 Abstention : 2

La non-entrée en matière du point 4 de l'ordre du jour est acceptée par 22 voix.

M. Sébastien Poretti rejoint l'assemblée.

5. Approbation du règlement du droit de cité

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président passe la parole à **Mme Pascale Arnold** pour la présentation de cet objet.

Mme Arnold commence par une explication par rapport à ce règlement. L'évolution de la législation cantonale et fédérale en matière des nationalités a rendu nécessaire la mise à jour des recommandations du service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, appelé SAINEC à l'attention des commune relative notamment au "processus de naturalisation", document envoyé le 30 mai 2018. En parallèle, un nouveau règlement type en matière de droit de cité communal a été élaboré et le canton a demandé aux communes de remettre à jour leur règlement du droit de cité communal.

La commune de Cheyres n'avait pas de règlement jusqu'à la fusion et appliquait le règlement du droit de cité communal de la commune de Châbles du 16 décembre 2013. Jusqu'à l'élaboration du nouveau règlement, cela avait échappé au bureau notamment par rapport aux émoluments. Ce point a été discuté récemment au Conseil communal et nous avons décidé de demander les émoluments car les dossiers traités jusqu'à présents étaient assez récent.

La fusion des deux communes ainsi que les nouvelles directives du SAINEC nous amène donc au règlement du droit de cité communal de Cheyres-Châbles présenté ce soir pour approbation.

Ce règlement présente les conditions d'acquisition et de perte du droit de cité communal, la procédure ainsi que les émoluments y relatifs, voir annexe 1 du règlement. Tous ces documents ont été transmis au Conseil général.

Mme Arnold tient à préciser l'article 10, alinéa 2; *"² Au début de chaque législature, le Conseil général décide de la composition de la Commission communale des naturalisations (5 à 11 membres) et élit les membres pour la durée de la législature. Si aucune personne membre du Conseil communal n'est élue au sein de la Commission des naturalisations, un représentant ou une représentante du Conseil communal peut assister aux séances de la Commission, sans droit de vote."*

Le reste du règlement suit fidèlement le règlement type de l'Etat. L'examen préalable au SAINEC est revenu conforme à la législation cantonale.

Le président remercie Mme Arnold et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement du droit de cité, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement du droit de cité est accepté par 25 voix.

6. Approbation du règlement communal relatif à l'octroi d'aides aux sociétés locales et aux associations à but non lucratif

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Réponse positive de **Mme Janine Grandgirard** qui soumet une proposition de non-entrée en matière, elle fait lecture de cette proposition :

"Je veux tout d'abord remercier le Conseil communal pour ce geste honorable en faveur des sociétés et associations à but non lucratif. Cela fait longtemps que le Conseil général demandait un aide en leur faveur.

Suite à des discussions avec plusieurs membres de sociétés/associations, j'ai constaté néanmoins qu'il y a des points qui posent quelques interrogations et remarques.

Je relève le travail effectué pour ce règlement mais pour ma part il ne me semble pas abouti.

Je propose au Conseil communal d'organiser une séance avec le Conseil général et les représentants des sociétés et associations afin d'avoir un retour sur ce dossier et d'approfondir ce règlement au mieux.

Je demande aux Conseillères et Conseillers généraux de bien vouloir accepter ma demande de non-entrée en matière pour ce point 6 et vous remercie."

Le président demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer sur cette non-entrée en matière ?

M. Dietlin constate que tout le monde est très pressé d'arriver au point 9 du tractanda.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la non-entrée en matière du point 6 de l'ordre du jour, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 19 Avis contraire : 4 Abstention : 2

La non-entrée en matière du point 6 de l'ordre du jour est acceptée par 19 voix.

7. Election du (de la) président(e) du Conseil général

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le président annonce que le bureau fait état d'une seule candidature, celle de M. Sébastien Bise, membre du groupe engagement et actuel vice-président du CG. Il passe la parole à M. Sébastien Poretti, représentant du groupe engagement pour la présentation du candidat.

M. Poretti rapporte que le groupe engagement a le plaisir de proposer la candidature de M. Sébastien Bise pour la présidence du Conseil général. Concernant son parcours de vie, il sera bref, suite à la demande de M. Bise, qui est de nature discrète, mais qui a fait l'objet de plusieurs articles dans les journaux. En résumé, M. Sébastien Bise est au bénéfice de trois formations; mécanicien, berger, viticulteur et bientôt maître agriculteur. Il vit dans l'exploitation familiale à Cheyres au Moulin et élève environ 900 moutons et cultive un peu plus de 3 hectares de vigne. Certain "bobo" en quête de sens rêve de tout planté pour élever des chèvres dans le "Barzac", afin de retrouver une vie paisible loin des contraintes de notre temps.... La réalité s'est autre chose, ce n'est pas une pub pour le fromage "Lou Pérac" ni pour les saucisses "Herta", la réalité c'est des journées qui commencent à 6h30 et qui se termine tard le soir, week-end compris, il n'a qu'un week-end de congé par mois. M. Sébastien Bise a 37 ans et a, en plus de ses formations, développé la vente directe de viande d'agneau et le marché à la ferme. Heureusement il peut compter sur le soutien de ses parents et de sa compagne.

Au nom du groupe engagement, M. Poretti tient à remercier M. Bise pour sa mise à disposition et trouver encore du temps pour relever ce nouveau défi qu'est la présidence du Conseil général de Cheyres-Châbles, c'est une belle mission, mais aussi une mission délicate, vu le contexte actuel. M. Poretti remercie d'ores et déjà tous les Conseillers généraux pour leur soutien, ainsi que toute la famille de M. Bise.

Le président demande s'il y a d'autres candidats.

Comme ce n'est pas le cas, le président proclame l'élection tacite de M. Sébastien Bise en tant que président du Conseil général de Cheyres-Châbles conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. M. Florian Monney le félicite et propose à l'assemblée de l'applaudir.

Le président précise que vue que la liste entente n'a pas proposé de candidat pour ce poste, c'est la liste engagement qui assurera la présidence pour la deuxième fois consécutive.

8. Election du (de la) vice-président(e) du Conseil général

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le président annonce que le bureau fait état d'une seule candidature, celle de Mme Magali Chanez, membre du groupe entente communale.

Le président demande s'il y a d'autres candidatures ?

Ceci n'étant pas le cas, le président procède à l'élection tacite de Mme Magali Chanez en tant que vice-présidente du Conseil général de Cheyres-Châbles conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. Il la félicite et propose également à l'assemblée de l'applaudir.

9. Proposition de M. Philippe Rapo : mise à disposition de cartes journalières CFF par la commune

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

M. Philippe Rapo étant absent ce soir, le président donne la parole à **Mme Janine Grandgirard** pour la lecture de cette proposition.

"Préambule

Je me fais le porte-parole de plusieurs citoyens de notre commune qui aimeraient que notre commune mette à la disposition des citoyens des cartes journalières CFF comme nous en trouvons dans différentes communes de la région.

Ce d'autant plus que notre commune bénéficie depuis quelques années d'une magnifique gare avec un RER toutes les demi-heures.

Proposition :

Je propose donc que notre commune mette à la disposition des citoyens 2 cartes journalières CFF la première année afin de tester l'attractivité de cette offre.

Le prix d'une carte qui se compose de 365 journées est d'environ CHF 14'000.00 et le prix proposé généralement aux citoyens se monte à CHF 40.00 la journée.

Le coût maximal de cette proposition se monte à CHF 28'000.00, soit environ CHF 10.00 par concitoyens pour 2 cartes journalières."

Le président remercie Mme Grandgirard et passe la parole à M. Pierre-Yves Dietlin qui a des informations à donner à ce sujet.

M. Dietlin informe que le Conseil communal a profité du dernier Cheyres-Châbles Info pour faire une enquête. Résultat ; une cinquantaine de réponses positives et une négative. Le Conseil communal propose donc de mettre au budget 2020, la somme de CHF 28'000.00, les Conseillers auront à ce moment-là l'occasion d'accepter ou non cette proposition.

Le président remercie M. Dietlin et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de M. Philippe Rapo : mise à disposition de cartes journalières CFF par la commune, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La proposition de mise à disposition de cartes journalières CFF par la commune est acceptée par 25 voix.

10. Informations du Conseil communal

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, s'ils le désirent, ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».

Parole est donnée à chaque Conseiller qui souhaite prendre la parole.

M. Pierre-Yves Dietlin

Conseil général

Tout d'abord, M. Dietlin tient à féliciter, au nom du Conseil communal, les deux présidents du Conseil général: le sortant M. Florian Monney qui a eu une année bien chargée et qui a su tenir le bateau avec bon sens et fermeté.

Et le nouveau, M. Sébastien Bise, à qui nous souhaitons bon vent et courage, de même qu'à sa vice-présidente Mme Magali Chanez et avec qui nous nous réjouissons de travailler dans l'année à venir. Mille mercis à vous trois pour votre engagement!

Décharge de type A

M. Dietlin ne sait pas trop comment parler du projet de décharge de type A, puisque c'est ainsi qu'on nomme un dépôt de terres inertes, tant il y en a à en dire et tant il est désormais imprégné d'émotionnel et de rumeurs.

Tout d'abord, il ne sera pas question d'une quelconque présentation du projet en lui-même. Nous avons reçu les premiers documents, qui composeront le dossier de mise à l'enquête, il y a moins de 10 jours. Rien que les rapports techniques font ensemble 150 pages, il est illusoire de croire que nous sommes capables ce soir de les résumer ou de les expliciter. Demain soir, le Conseil communal fixera une date pour une présentation publique que nous organiserons d'ici la fin de ce mois ou tout début avril. Cette séance d'information publique aura lieu de toute façon avant la mise à l'enquête.

M. Dietlin aimerait ensuite faire un bref rappel historique de ce dossier. Le Conseil communal de Cheyres a été contacté par le promoteur en 2014 et a posé deux premières exigences: pas d'utilisation des routes communales tant sur le plateau du Haut Carro que depuis Cheyres, car elles ne sont pas adaptées à du trafic lourd, et proposition d'une compensation financière, sachant que ce procédé était commun. Le promoteur a développé son projet et est revenu vers le Conseil communal en 2016. Ce dernier a demandé le préavis de la commission d'aménagement, laissant le vote aux seuls membres représentant le Conseil général. Rappelez-vous, nous étions en pleine

période post-électorale et c'est bien le seul sujet sur lequel il y a eu consensus. Finalement, une convention a été signée à fin décembre 2016 par le Conseil communal de Cheyres.

Les conditions de celles-ci étaient bien connues :

- le projet est porté par la société Ecolosol SA, membre du groupe Orllati. Ce dernier s'est porté co-solidaire d'Ecolosol;
- tous les frais d'étude sont à charge d'Ecolosol SA;
- le peu de route communale utilisée sera remis en l'état aux frais d'Ecolosol SA;
- toutes les précautions doivent être prises pour éviter l'atteinte à l'environnement et au voisinage;
- la commune reçoit à titre de redevance CHF 1.00 par m³, indexé à l'indice du coût de la vie;
- la commune peut déposer ses propres matériaux gratuitement jusqu'à 150 m³ par année;
- la société qui exploitera la décharge aura son siège dans notre commune;
- en contrepartie, la commune s'est engagée à soutenir le projet, évidemment pour autant que celui-ci respecte le cadre légal.
- La décision de soutenir le projet a été prise sur les arguments suivants:
- le site prévu est situé à la limite même de notre commune; les nuisances pour l'ensemble de notre collectivité sont minimales (pas au point de vue des riverains évidemment, il s'agissait là d'une très difficile pesée d'intérêts que nous devons parfois faire);
- le village a doublé d'habitants en 15 ans; nous avons envoyé nos matériaux d'excavation ailleurs durant tout ce temps; il ne paraît pas anormal de participer aussi aux mauvais côtés du développement régional;
- la contrepartie financière est intéressante pour la commune (redevance totale prévue: 1 mio), puisque les env. CHF 70'000.00 par année compenseront par exemple le coût des transports scolaires.

En mars 2017, une séance est organisée pour les riverains des Granges-de-Cheyres. Des habitants de la Vounaise et deux Conseillers généraux d'Estavayer sont également présents, de leur propre chef. Le Conseil général de Cheyres-Châbles reçoit, le même soir, l'information et le dossier de présentation.

Fin mars, le SeCA reçoit le dossier d'examen préalable. Et le 27 septembre 2017, il rend ses conclusions et donne un préavis défavorable.

Depuis lors, les requérants ont visiblement travaillé le dossier puisqu'ils ont décidé de déposer la mise à l'enquête. Une séance d'information aux riverains des Granges-de-Cheyres et au Conseil communal d'Estavayer, représenté par M. Eric Chassot, a été organisée le 30 janvier dernier.

On peut trouver ça normal ou pas, le fait est que tout ce qui touche à l'aménagement du territoire et aux constructions ne concerne que le territoire communal, les autres communes s'exprimant dans le cadre de la procédure comme les privés. Et tout échappe totalement au vote populaire, à l'exception des lois générales bien entendu. Les procédures ont donc été suivies comme elles devaient l'être:

- la décision de signer la convention a été approuvée par 10 personnes au total, toutes unanimes: 4 de la commission d'aménagement, et 6 du Conseil communal, une membre étant récusée;
- de ce fait, avec le soutien communal, l'enquête préalable a été déposée par le promoteur et a soulevé d'importantes lacunes dans le dossier;
- le dossier revient maintenant sur le devant de la scène, étant donné la mise à l'enquête imminente;
- les droits de chaque particulier seront de toute façon garantis et traités par les oppositions qui ne manqueront pas de tomber.

Il n'y a aucune absence de transparence dans ce dossier! D'ailleurs, tout ce que M. Dietlin vient de vous dire pourra être confirmé par le président du Conseil général, qui a reçu toute la documentation communale écrite concernant le dossier. Nous avons respecté scrupuleusement les procédures et le cadre légal.

On est toujours plus malin après... il faut savoir faire son mea culpa, et l'ex-commune de Cheyres peut bien faire le sien. Lorsque nous avons pris notre décision, on peut évidemment regretter que nous n'ayons pas mesuré à sa juste valeur l'impact du transport routier sur Murist et surtout La Vounaise. Pour Murist, les chiffres présentés ne montraient qu'une augmentation du trafic de la route cantonale d'un peu plus de 2 %. Et, pour La Vounaise, ça nous arrangeait certainement bien à tous de penser que le trafic n'était pas si important finalement, en regard de celui que nous connaissons à Cheyres. On pensait bien que cela créerait des remous, mais on imaginait que vous négocieriez finalement avec le promoteur. Et en apprenant par la suite qu'Estavayer avait négocié 50 centimes par m³, cela nous permettait de fermer encore plus facilement les yeux.

Votre démarche citoyenne avec la remise d'une pétition de 1'756 signatures nous a fait prendre conscience de notre erreur d'appréciation. Le Conseil communal vous a clairement entendu. Il a déjà réagi en demandant à être entendu par M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, qui est en charge de la DAEC autorité de décision dans ce dossier, et qui nous a déjà confirmé accepter de nous recevoir tout prochainement.

Nous souhaitons en effet aborder deux points avec lui :

- l'accès au chantier par l'autoroute, pour lequel M. le Préfet Nicolas Kilchoer est prêt à nous soutenir également; nous ne comprenons pas pourquoi l'OFROU fait un tel blocage de principe, alors qu'on parle ici de développement régional, dont l'autoroute est une des causes principales;
- la fameuse clause du besoin, qui est absolument déterminante dans ce dossier. Nous voulons comprendre la façon de la calculer et la position du canton concernant ces dépôts terreux, et savoir comment s'assurer que tous les déchets terreux viennent bien de la région uniquement. Car c'est bien en faveur du développement de la Broye que nous avons préavisé favorablement à l'époque.
- Pour terminer, M. Dietlin ne peut qu'appeler tout le monde à respecter nos processus démocratiques. Il remercie d'ailleurs vivement le Comité citoyen pour l'organisation très pacifique de sa manifestation. Et il ne doute pas que vous serez nombreux à la séance d'information publique organisée avant le dépôt de mise à l'enquête.

Apprentie

Comme vous le savez, le Conseil communal a décidé d'engager une apprentie, comme cela était d'ailleurs prévu lors de la fusion. Le Conseil communal a formé un groupe de travail composé de Mme Danielle Bise, qui est la responsable de la formation, de Mme Krisztina Prébandier et de M. Dietlin. Nous avons reçu 37 candidatures et retenu 4 candidates pour une journée de stage. A l'issue de ceux-ci, les responsables des différents services administratifs ont sélectionné deux candidates pour un entretien final avec le groupe de travail. Toutes deux avaient un profil relativement similaire, et surtout cherchaient leur première place. M. Dietlin a le plaisir de vous annoncer que nous allons engager Mlle Julie Baumgartner, de Payerne, qui commencera son apprentissage début août.

Fusion de communes

L'éventualité de nouvelles fusions de communes, pour la Haute Broye en tout cas, est en veilleuse, car beaucoup d'entre nous ont d'abord à digérer les effets concrets de fusions récentes.

Il n'en demeure pas moins que nous constatons quelques lacunes dues à notre taille relativement petite et, surtout, nous pressentons des synergies intéressantes à développer avec nos communes voisines dans certains secteurs. Ainsi, comme nous vous l'avions dit dans le cadre du dossier de la ferme communale, nous avons eu des discussions avec la commune de Lully qui serait intéressée à intégrer, d'une manière ou d'une autre, notre réalisation d'une nouvelle crèche, que ce soit par l'établissement d'une convention, d'attribution d'un certain nombre de places... Ces discussions et réflexions seront menées au cours des prochains mois, puisque vous avez approuvé le crédit d'engagement.

Lors de ces échanges avec Lully, nous nous sommes rendu compte que nous avons quelques autres sujets à partager, autant pour mieux nous connaître que pour voir si des actions concrètes et communes sont envisageables.

Trois sujets sont apparus dans un premier temps :

- la police des constructions. Nous avons de notre côté engagé récemment un professionnel du domaine, car nous devons améliorer clairement le contrôle de nos constructions. Lully n'a personne.
- Lully a par contre une commission du développement durable active. Nous souhaitons comprendre son fonctionnement et profiter de ses expériences.
- Nos cercles scolaires ont deux responsables d'établissement à temps partiel, et Lully dispose d'une classe de libre. Des synergies sont peut-être à trouver dans le domaine des écoles.

Vous l'aurez compris : nous ne parlons absolument pas de fusion, mais nous pensons utile, intéressant et riche d'ouvrir notre horizon communal et de partager nos problématiques avec des partenaires de proximité.

Le président remercie M. Dietlin et confirme à l'assemblée les dires concernant le point du dépôt de terre, M. Florian Monney a effectivement eu accès à l'entier du dossier depuis le début et ce qui a été présenté ce soir est correct.

Mme Pascale Arnold

Une brève information pour vous annoncer la journée coup de balai du samedi 6 avril prochain mise en place par Cheyres Châbles Tourisme en partenariat avec la commune.

Vous trouverez les bulletins d'inscription individuels à la déchetterie ou au bureau communal jusqu'au 29 mars prochain.

Le rendez-vous est donné le samedi matin à 8h30 pour accueil avec café offert, instructions, distribution du matériel et répartitions des groupes.

A 11h tout le monde se retrouvera à la déchetterie pour le tri en présence du personnel de la déchetterie.

La matinée s'achèvera par un apéritif à l'AVB, offert par Cheyres Châbles Tourisme, dès 11h30.

Pour cette première année de participation l'action se déroulera sur une matinée et uniquement dans le village de Cheyres. Si la participation des citoyens est assez importante une réflexion pour les prochaines années pourra être menée, à voir si l'action se fera sur les deux jours, avec les écoliers, sur les deux villages en parallèles ou en alternance ?

Nous ne pouvons plus qu'espérer que le soleil soit également au rendez-vous pour encourager les vaillants participants.

Le président informe que des bulletins d'inscription sont à disposition dans la salle.

Mme Dominique Rosset Blanc

Patrouilleurs scolaires

Vu la non-entrée en matière du canton pour la mise en place de feux de signalisation sur la Route d'Yverdon et vu le nombre de véhicules circulant allègrement – et pas toujours prudemment – aux alentours de l'école de Cheyres – paradoxalement, ce sont essentiellement les véhicules de parents d'élèves - , le Conseil communal, appuyé par le Conseil des parents, envisage de mettre en place un service de patrouilleurs scolaires. Des contacts ont été pris avec la gendarmerie : dans un premier temps, le passage piéton de la Condémine ainsi que celui devant l'école seraient concernés, ce qui implique de disposer de 3 personnes 4 fois par jour en période scolaire. Un appel a été lancé en février auprès de la population et des parents d'élèves. A ce jour, seules trois personnes ont signifié leur intérêt pour cette tâche. Nous réitérons l'appel !

Camp de ski et camp vert

Le camp de ski a vécu sa première édition au Chalet Les Gentianes de Haute-Nendaz. Malgré quelques cas de grippe, le bilan est extrêmement positif, tant du point de vue de la qualité des pistes que de l'hébergement. Le Conseil communal a d'ores et déjà validé la réservation pour janvier 2020.

Quant aux classes de 3 et 4 H, elles auront leur camp vert au Chalet St-Laurent, à La Roche, du 17 au 19 juin prochain.

Cercle scolaire

Au vu des effectifs actuels et des projections susceptibles d'être faites raisonnablement, notre cercle scolaire devrait demeurer stable lors de la rentrée d'août prochain et compter, comme actuellement, 3 classes de 1 et 2 H (ex- enfantines) et 8 classes de la 3 H à la 8 H.

Sport facultatif

Le Conseil des parents a pris l'initiative de contacter les clubs sportifs actifs sur le territoire communal et de leur demander s'ils étaient intéressés à faire connaître leur sport auprès des enfants des écoles, de la 3H à la 8H. Quatre clubs ont répondu présent pour cette 1^{ère} édition et proposent aux élèves une initiation de quelques séances gratuites durant le printemps, en dehors des heures scolaires. 55 enfants se sont inscrits, ce qui prouve le bien-fondé de cette initiative qui vise à promouvoir les activités sportives et à stimuler la relève dans les clubs. Ce projet, surnommé « Sport fac' », sera sans doute reconduit l'an prochain et nous nous réjouissons de cet interface dynamique entre les enfants et les clubs ! Merci au Conseil des parents d'avoir pris cette initiative !

Concernant la Buvette Tennis

Les travaux à l'intérieur du bâtiment et des douches/vestiaires sont terminés, ainsi que les travaux de nettoyage ou de peinture des façades. Les installations sanitaires et le chauffage sont opérationnels. Reste les travaux de rénovation des dalles extérieures qui devraient être terminés ces prochains jours.

Cheyres-Châbles Info

Le Conseil communal envisage une refonte visuelle et de contenu du bulletin d'informations communal. Le Cheyres-Châbles Info demeurera mais sous une forme repensée, redynamisée. Des graphistes ont été contactés afin qu'ils nous proposent des projets de maquettes qui serviront de base de travail et d'inspiration au sein du Conseil communal et de l'administration communale.

Le président remercie Mme Rosset Blanc et informe que Mme Prébandier présentera le "bulletin météo" de M. Cornioley.

Mme Krisztina Prébandier

Informe que la commission de l'aménagement du territoire a élaboré son cahier des charges qui définissent les tâches de chacun.

Elaboration d'un règlement communal pour le soutien des énergies renouvelables. Ce projet sera présenté prochainement au Conseil général.

Mme Prébandier présente le bulletin météo de M. Cornioley ;

- Les succès/ les échecs
- Les investissements
- Les demandes citoyennes
- La fibre optique
- L'inauguration du totem

Les succès; à Cheyres ; la signalisation au chemin des Grèves, la fonctionnalité du giratoire et les boutons des feux clignotants à Châbles remis en état.

Les investissements

Terminé, la réfection de la route de Vaularbel. Une présentation de la clôture de l'investissement sera présentée au Conseil général de mai 2019.

A bout touchant :

- Centre sportif
Réfection de la buvette du tennis, en cours
- Réfection du chemin des Grèves (étape 2)
Pose de la bande de roulement définitive, en juin
- Giratoire de la Condémine
Pose de la bande de roulement, en juin

Lancés :

- Réfection du chemin de la Bergerie :
Premier coup de pioche : lundi 18 mars / durée : 6 semaines
- Renouvellement de la gestion de commande des eaux usées (Crevel-Lagune)

Les demandes citoyennes

A Châbles :

- Réparation des trous sur le chemin du Communeau
- Réparation du trottoir de la rue du Four, entre le chemin du Communeau et celui des Bossonets

A Cheyres :

- Réfection de la route de Crevel (le calendrier visé)
 - ✓ **Janvier** => parties prenantes (Services techn. et Grande Cariçaie – CFF)
 - ✓ **Mars** => team + (spécialiste de la mobilité)
 - ✓ **Avril** => **information publique**
 - ✓ **Mai** => Variante retenue par le CG (avant-projet)
 - ✓ **Juin** – septembre => finalisé le mandat de projet
 - ✓ **Novembre** => validation du CG
 - ✓ **2020** => **Réalisation**

La fibre optique

L'entreprise Swisscom organise une séance publique le vendredi 29 mars 2019 à 19h à la salle de l'Etourneau à Cheyres. La séance sera consacrée aux travaux réalisés pour l'extension et la vitesse du réseau, suivi d'un apéritif. Pour information, l'antenne du réseau 5 G ne sera pas abordée.

L'inauguration du totem le samedi 30 mars 2019 à 9 heures au giratoire de la Condémine à Cheyres, avec la participation de Dédé Marty, suivi d'un café.

Le président remercie Mme Prébandier ainsi que M. Cornioley pour cette préparation.

M. Fabien Monney

M. Monney présente l'état de ses dossiers en cours, les plus importants du moment...

Ancienne décharge de la Rochette à Cheyres

Les investigations techniques de la décharge de la Rochette sont maintenant terminées. Le bureau Geotest a rendu son rapport qui compte plus de 50 pages. Il passe tous les détails techniques de ce rapport et présente la conclusion. Il en ressort que :

- Le sol n'est pas pollué de manière significative
- Les résultats des analyses montrent que les eaux souterraines ne présentent pas de risques particuliers
- Les valeurs limites ne sont pas dépassées

La conclusion finale de ce rapport est très encourageante. Ce rapport a été transmis au Service de l'environnement qui doit prendre position et rendre une décision de classement du site dans les prochains mois.

Place de détente forestière du Crêt :

Pour rappel, ce projet consiste au remplacement du mobilier vétuste et détérioré, à la sécurisation des lieux, à l'amélioration générale de la place de détente, le tout agrémenté par la construction d'un nouveau couvert. Pour ce projet le permis de construire nous a été délivré par la préfecture. Le bureau technique communal procède actuellement aux demandes d'offres. Le projet et la demande de crédit vous seront présentés ultérieurement.

Le service de la voirie en mutation

- «Réorganiser la voirie afin de respecter les normes et dynamiser l'équipe»
- Sous ce slogan de portée générale, il y a le projet de mettre en valeur un service communal utile à la collectivité et au fonctionnement de notre commune
- Pour y arriver, 9 orientations clés pour permettre d'atteindre l'objectif :
 1. Amélioration de l'identité visuelle
 2. Augmentation de la productivité
 3. Amélioration des conditions de travail
 4. Amélioration de la sécurité des personnes au travail
 5. Diminution des coûts d'exploitation
 6. Valorisation du personnel et du travail
 7. Autonomie des collaborateurs
 8. Ecologie
 9. Amélioration des conditions-cadres

Amélioration de l'identité visuelle

Deux éléments clés vont aider à améliorer l'identité visuelle du service, à savoir : le changement de nom et la création d'un nouveau logo.

L'ancienne «voirie» s'appelle dorénavant «le Service des parcs et chemins». Cette dénomination découle de la nouvelle organisation communale que nous mettons en place et qui vous sera présentée un peu plus tard. Le logo, quant à lui, a été créé par Marty Design

Augmentation de la productivité

L'augmentation de la productivité passera aussi par :

- une expertise du parc des machines et des véhicules
- > expertise qui est en cours et qui doit permettre de définir nos réels besoins
- une amélioration des conditions de rangement dans les locaux
- > pour cela, les dispositifs de rangement ont été commandés
- la suppression d'éléments constructifs dangereux et non adaptés au local du service
- > M. Monney pense à l'escalier en bois et la barrière de sécurité de la solive entre autres.... Et il en passe.

Le tri général a permis d'éliminer près de 3 tonnes de matériaux, d'objets défectueux, sans usages, inutiles, cassés, ou des consommables dont les dates d'usage étaient dépassés depuis plusieurs années. En termes de volume, ce premier tri a représenté :

- 2 bennes d'encombrants
- 2 bennes pour la ferraille
- 1 benne de matériaux inertes
- Ainsi que de multiples aller et retour à notre déchetterie pour le reste.

Sécurité des personnes au travail

La sécurité des personnes au travail est une composante importante dans la nouvelle organisation du service. Le but est de protéger au mieux nos collaborateurs dans l'exercice de leurs tâches quotidiennes. Les équipements ne répondant plus aux normes actuelles de sécurité, ils seront remplacés. Chaque collaborateur recevra un nouveau lot complet d'effets personnels, marqué aux couleurs du service

Amélioration des conditions de travail

Les locaux de travail présentent des manquements. Nos collaborateurs n'ont pas de local de pause sur site, ni de vestiaires, juste un petit sanitaire. Pour pallier à cette situation, nous souhaitons installer à l'intérieur de la halle 1 conteneur vestiaire et 1 conteneur de pause avec bureau). Ces éléments seront superposés pour gagner en place. Le dossier technique est prêt. Une mise à l'enquête va suivre. Le projet et la demande de crédit vous seront présentés ultérieurement.

Notre commune se réorganise

Le conseil communal souhaite faire profiter la population des compétences de collaborateurs qualifiés et d'une administration performante. Une nouvelle organisation a été mise en place et fonctionne sur la base de 6 services. M. Monney ne rentre pas dans le détail, mais informe que pour chaque service, des missions ainsi que des tâches spécifiques ont été définies. Le pilotage stratégique des services est de la compétence du Conseiller communal milicien alors que la conduite exécutive de la compétence d'un employé communal. Pour compléter cette mise en place nous établissons actuellement des directives internes complémentaires et des cahiers des charges

M. Bernard Pochon

Tourisme

Cheyres-Châbles Tourisme et la commune ont revu leur collaboration des tâches entre les deux organes et sont arrivés à l'accord suivant :

- CCT s'occupe des événements et de la promotion
- la commune s'occupe des infrastructures

Cette répartition a le mérite simple et clair de limiter le nombre d'intervenants sur une même action.

Parcs, chemins pédestres

M. Pochon a le plaisir d'accueillir M. Gérard Wyss dans le groupe de travail des places de jeu en remplacement de M. Francis Delley, démissionnaire.

Le projet de chemin entre Châbles et Cheyres avance et devrait être envoyé dans les services cantonaux le mois prochain.

Jumelage

Une solution a été trouvée pour le stockage informatique des archives du jumelage ainsi que pour la présence du jumelage sur internet. N'oubliez pas la prochaine assemblée ce jeudi à Châbles.

Ports

Le règlement des ports communaux est en consultation auprès des services cantonaux et M. Pochon espère pouvoir le présenter prochainement.

Le travail sur le plan de maintenance et le contrôle des données continue et devraient être terminés fin juin.

Finances

Comme demandé et promis lors de la dernière séance, la commission financière et les Conseillers généraux ont reçu le plan financier remis à jour.

Suite à la rencontre avec M. Daniel Chanez, président de la commission financière, nous planchons sur des indicateurs et des procédures qui répondent aux demandes de la commission financière.

Le président remercie les Conseillers et passe au point suivant.

11. Informations du Conseil général

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Information du bureau par M. Florian Monney, président

Depuis le début de l'année, le bureau a accueilli un nouveau membre en la personne de Raphaël Balestra. Personne posée et censée, M. Balestra s'est très vite intégré dans le fonctionnement du bureau. Chaque membre y apporte compétences, franchise et dynamisme dans une ambiance à la fois sérieuse et décontractée.

En tant que président, ces derniers mois, M. Monney a visité les trois commissions du Conseil général. Dans l'ensemble, il confirme que ces commissions font leur travail et fonctionnent relativement bien. A chacune d'elle, il s'est avancé à faire quelques remarques organisationnelles et surtout de ne pas oublier d'utiliser le serveur de la commune. Ceci principalement pour le confort des membres. Pour certaine, il s'est permis de leur rappeler quelques principes de fonctionnement prévus dans la loi sur les communes ainsi qu'un certain formel à respecter. Mais

rien de très grave rassurez-vous. M. Monney est sûr que ces quelques remarques seront prises en considération. Il remercie les membres de ces commissions pour leur engagements, leur travail et les encourage à continuer en ayant toujours à l'esprit le bien de la communauté et le respect des lois.

Le président donne maintenant la parole à chaque président des commissions.

M. Daniel Chanez – commission financière

La commission financière s'est réunie en date du 7 mars dernier en présence de M. Bernard Pochon, Conseiller communal au sujet du plan financier. M. Pochon a expliqué les différents points. La commission financière a soumis comme remarque qu'il fallait prévoir une vision sur 5 ans. Ce qui sera fait prochainement. La commission a remarqué que c'était intéressant d'avoir une rubrique qui prévoyait CHF 150'000.00 pour une étude pour planifier les plans directeurs des bâtiments, états des lieux et gestion d'utilisation des investissements futurs, ce qui est une très bonne chose et qui permettra à la commission d'avoir une bonne vision à long terme.

La commission a été interpellé par des citoyens concernant la rémunération de la décharge type A au Granges de Cheyres. M. Chanez a eu un entretien téléphonique avec M. Ballaman du service des Communes au sujet du contenu financier de la convention signée entre la commune de Cheyres et le promoteur de la décharge. Pour l'instant, pas beaucoup d'information, mais M. Chanez informe que le dossier est au service juridique des communes, dossier à suivre.

Mme Magali Chanez – commission des naturalisations

La commission de naturalisation a rencontré en date du 1^{er} mars 2019 la famille Stiefenhofer de Châbles dans le cadre de leur demande de naturalisation ordinaire. Au vu des réponses satisfaisantes obtenues, la commission de naturalisation a donné un avis favorable au Conseil communal pour ce dossier.

Mme Krisztina Prébandier – commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Pas de remarques.

M. Pierre-Yves Dietlin – commission de la ferme Märki

Pas de remarques.

Mme Krisztina Prébandier – commission du PAL

Pas de remarques

Rapport du président sortant

Le président, **M. Florian Monney**, prend la parole et s'exprime en ses termes :

"Chères Conseillères et Conseillers généraux, le 19 mars 2018, vous m'avez accordé votre confiance en me nommant à la présidence du Conseil général. Douze mois se sont écoulés et aujourd'hui à mon tour de remettre ce mandat à mon successeur.

J'ai vécu une année intense avec des dossiers assez important, d'autres un peu moins, des décisions, des revirements de situations, des démissions. Des moments parfois assez difficiles à vivre, entrecoupé d'instant de vrais plaisirs et de de bonheur dans l'accomplissement de mon fonction.

Durant toute cette période j'ai eu de la chance d'avoir à mes côtés des collègues pour me soutenir. Je parle ici particulièrement des membres du bureau avec qui j'ai eu vraiment plaisir à collaborer d'abord en tant que vice-président et ensuite durant cette année de présidence. Vous aussi membres du Conseil général, malgré des discussions parfois assez vive, mais fort heureusement rare avec quelques personnes parmi vous, le dialogue a toujours été présent et j'ai également ressenti votre soutien.

Le rôle et les compétences de Conseiller général doit toujours être et rester une priorité. Chacun et chacune d'entre nous se doit de les respecter. Chacun son rôle et son travail même si parfois cela peut paraître frustrant, je pense que c'est ainsi que chaque élu pourra trouver du plaisir dans l'accomplissement de sa tâche. Je vous l'ai répété à plusieurs reprises et je vous demande de ne pas l'oublier à l'avenir également.

Pour mon rôle de relation entre les deux Conseils j'ai apprécié l'accueil que j'ai trouvé au sein du Conseil communal. Dans son intégralité ce Conseil ma toujours ouvert sa porte, le dialogue a toujours été présent et j'ai toujours eu le sentiment d'être écouté. Un Conseil communal qui fait de son mieux mais malgré tout, parfois, certaine incompréhension subsiste. La communication et la transparence sont et resteront les meilleurs outils contre l'incompréhension. Des changements ont déjà été mis en place dans ce sens et les effets se sont déjà fait sentir, mais je suis sûr qu'il y a encore une marge de progression pour chacun d'entre nous.

Une autre relation d'un président c'est le bureau communal et son personnel. Là aussi j'ai trouvé un accueil chaleureux et une ouverture d'esprit hors du commun. Entre les humeurs de certaines personnes et les dossiers qui arrivent après la dernière minute, elles jonglent sans cesse pour que tout se passe bien. Sans eux, rien ne fonctionne dans une commune et c'est un véritable travail de fournis que ce personnel effectue tout au long de l'année. Je m'en voudrais d'oublier mes deux formidables secrétaires qui m'ont accompagnée durant cette année. A Danielle qui m'a guidé dans mes premiers pas de président et à Laetitia qui m'a conduit jusqu'à la fin de mon parcours, un immense merci pour votre travail et le bonheur d'avoir travaillé en votre compagnie.

Pour le et les futurs présidents et présidentes sachez que dans ce mandat, il existe de réels moments de plaisir. La fonction fut riche en événements et pour ceux qui comme moi on fait une école de recrue, je vous assure qu'à la fin c'est pareil, je vais faire en sorte de me souvenir que des bons moments.

Pour terminer, je vous assure que j'ai essayé d'accomplir mon mandat au plus près de ma conscience et avec tout le sérieux que la fonction demande. J'y ai également consacré pas mal de mon temps afin d'être le plus possible à la hauteur de la tâche. Je vous remercie sincèrement tous pour la confiance que vous m'avez témoignée et aux personnes pour qui je n'ai pas répondu à leurs attentes vous aurez la chance d'avoir d'autres présidents et présidentes après moi.

Cher Sébastien à la fin de cette séance je te remettrai la cloche et symboliquement les clés de notre commune. Veille sur Cheyres-Châbles et mes meilleurs vœux pour ton année de présidence".

Vifs applaudissements de toute l'assemblée.

M. Yves Chanez prend la parole au nom du groupe Châbles et tient à remercier M. Florian Monney pour son engagement durant son année de présidence du Conseil général. Il sait que l'année écoulée était une année spéciale et très chargée pour un président, mais M. Monney a su gérer les assemblées de main de maître et c'est sûr que certaine n'ont pas été de tout repos. Le calme et la pertinence de M. Monney ont été bienvenus sur certains sujets sensibles. M. Chanez a côtoyé

M. Monney durant deux ans au sein du bureau du Conseil général, M. Chanez tient à dire merci, à titre personnel, pour la bonne ambiance que M. Monney a su maintenir au sein du bureau. M. Chanez espère que cela va continuer par la suite. M. Monney a été le premier président Châblois de la nouvelle commune, son nom restera gravé dans l'histoire et dans les mémoires de tous. "Florian tu peux être fier de toi".

Le groupe Châbles souhaite à M. Monney tout le meilleur pour la suite.

Vifs applaudissements de toute l'assemblée.

Le président, M. Monney fait part de ses remerciements.

12. Divers

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Suivi des questions et propositions de la séance précédente.

Deux questions en suspens :

M. Bernard Pillonel : décompte final du centre sportif ?

Réponse de M. Bernard Pochon : le décompte final pour Vaularbel sera transmis au Conseil de mai. Quant au décompte du centre sportif, il sera transmis dès que les travaux de la buvette du tennis seront terminés. Normalement d'ici cet automne.

M. Yves Chanez : réfection du chemin du Verger à Châbles ?

M. Cornioley étant absent, la question reste en suspens.

Le président donne maintenant la parole aux Conseillères et Conseillers qui souhaitent s'exprimer.

La parole est donnée à **M. Bernard Pillonel** qui s'exprime en ses termes :

"Concernant le projet de décharge aux Granges de Cheyres, permettez-moi une remarque sur 2 projets que tout oppose.

En effet, j'ai participé à une séance d'information organisée par le département cantonal de la nature et du paysage le 8 novembre 2018. A cette séance, la commune était représentée par 4 personnes. Le but de celle-ci était de nous présenter le projet « Terrasses Cheyres-Châbles ». Ce projet définit 7 sites d'importances cantonales à protéger. Notre village a été retenu par le canton pour la beauté de son paysage. Comprenez donc mon incompréhension concernant la gestion de ces 2 projets où, d'un côté l'on impacte fortement le paysage, et de l'autre, on veut le protéger. A noter que lors de cette séance, les représentants de la commune n'ont pas parlé de cette décharge !

Pour ceux qui ne le savent pas, le ruisseau du Four prend son départ aux Aglanta, lieu-dit des Granges de Cheyres où se situe le projet de la décharge.

Ce ruisseau qui traverse le centre du village a fait parler de lui à maintes reprises : il est sorti de son lit 3 fois en 40 ans avec de gros dégâts à la clé. Dans les années 90, d'importants travaux ont été faits pour éviter de nouveaux désastres : bassin de rétention et redimensionnement des tuyaux souterrains sur toute la longueur. Malgré cela, en 2000, celui-ci déborde à nouveau occasionnant des inondations de bâtiments dans tout le milieu du village jusqu'à la Grappe. A d'autres occasions, les pompiers sont intervenus à son entrée souterraine lors de pluies orageuses où le risque de débordement était réel.

L'année passée, année de la sécheresse, de la canicule, la commune est intervenue à deux reprises (voir photos) : la première en urgence avec les pompiers le 12 juin au passage de la bâche en-dessus de la voie CFF à cause d'un débordement, et une deuxième fois en août à l'entrée de la forêt au passage qui dessert le pâturage de Richard Pillonel car le tuyau était complètement obstrué.

Au vu des changements climatiques importants, nous serons affectés de plus en plus souvent à de fortes pluies orageuses qui tombent en grandes quantités en peu de temps. Les mouvements importants de terre non stabilisés, je rappelle qu'il s'agit de 380 m³ par jour, ce qui représente quasiment le volume de cette grande salle chaque semaine, vont représenter un risque important de coulée de boue et ceci pendant 15 ans.

Lors d'un CG, il y a environ 2 ans, où une information parlait de la décharge, j'avais posé la question pour savoir si la commune avait pensé à protéger ce ruisseau. A ce jour, aucune réponse ne m'a été donnée, comme toutes autres informations d'ailleurs, je vous repose encore une fois la question : qui paiera la facture d'une autre catastrophe ? Certainement pas les initiants, ni les experts qui se cacheront derrière des faux chiffres et de fausses statistiques. Ce sera bien sûr la commune qui puisera dans le million encaissé, non seulement en cas de catastrophe, mais aussi pour désensabler le ruisseau jusqu'à son embouchure au lac.

En conclusion, je vous répète ma question : qu'est-ce que la commune a prévu pour prévenir ces risques, et qui paiera les coûts engendrés pour les problèmes futurs ?

M. Philippe Pillonel prend la parole et s'exprime en ses termes :

"C'est bien entendu la décharge du Haut Carro qui retient mon attention ce soir pour déplorer aujourd'hui la gestion de ce dossier par nos autorités communales qui font fi de toutes les règles de bienséance et de respect à l'égard de sa population en dépit de promesses et d'engagements pris.

Je renvoie au PV de la séance inaugurale du Conseil général de la présente législature le 16 janvier 2016, séance lors de la laquelle, M. le syndic déclarait :

"Le Conseil communal a besoin d'être compris et soutenu par le Conseil général. Même si la loi détermine clairement les compétences respectives il faut former avant tout une équipe solidaire chargée de gérer au mieux les intérêts de tous les habitants. Il faudra travailler la main dans la main avec un grand respect mutuel. Le Conseil communal a conscience de son besoin de mieux communiquer ses activités, vis-à-vis de la population d'une part, un dicastère communication a été d'ailleurs créé à cet effet ..."

Puis plus loin... "l'idée étant de communiquer régulièrement les décisions hebdomadaires dignes d'intérêts collectifs" (PV du Conseil général du 16.01.2016, page 6).

*Doit-on considérer que la décharge du Haut Carro n'est pas un sujet d'intérêt collectif ?
La question est ouverte !*

Lors de la séance du Conseil général du 1^{er} mai 2017, répondant aux questions de Philippe Rapo sur la décharge du Haut Carro, la réponse de M. le syndic sera, notamment ...

"Si le projet devait aller de l'avant, une séance d'information publique sera organisée avant la mise à l'enquête publique (PV du Conseil général du 1^{er} mai 2017, page 21).

Nous sommes aujourd'hui à 13 jours de la mise à l'enquête publique et que je sache à part ce soir où nous venons d'apprendre qu'une séance sera organisée, jusqu'à ce soir, aucune séance publique n'a été agendée, rien dans le dernier Cheyres-Châbles Info de mars 2019, aucune information

n'aurait été porté à la connaissance de la population de Cheyres-Châbles, si des acteurs externe à la commune et quelques acteurs locaux n'avaient interpellés les autorités communales.

Je déplore aujourd'hui encore la gestion de ce dossier par nos autorités communales à l'égard des autorités et de la population des villages avoisinants. La solidarité et la collaboration intercommunale sont des facteurs essentiels au développement de nos communes et de notre région. Des réalisations telles que l'ARRIBRU (l'association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes vaudoises et fribourgeoises de la région) ou l'ERES (l'épuration communale et intercommunales des eaux usées) n'auraient pas vu le jour sans une collaboration étroite de l'ensemble des acteurs communaux.

Dans ces conditions, comment peut-on envisager de travailler seul dans son coin ? Nous ne pouvons ignorer nos voisins et ne pas tenir compte des 1'756 signatures déposées ce soir, il est indécent d'encaisser des profits et de laisser aux autres les nuisances.

Nous pourrions aussi parler de la clause du besoin et rappeler que dans son préavis du 15 mai 2017 le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) se déterminait ainsi, je cite :

"la constitution d'une zone spéciale ne peut être approuvée sans une justification objective" puis plus loin dans l'avis "... selon le plan cantonal de gestion des déchets, le site de Ménières figure comme réserve pour le district de la Broye."

"Au vu de ce qui précède et sur la base du contenu actuel du dossier transmis, nous ne sommes pas favorables à la mise en zone spéciale envisagée." (Courrier du SeCa du 15.05.2017)

Ou parler encore de l'impact environnemental, je lis à ce propos dans le rapport du Service de l'environnement (Sen) du 14 juin 2017, je cite encore :

"L'impact du trafic induit est documenté au chapitre 5.2.3 sur les bases des données du chapitre 4.4. Il y est décrit que l'entier du trafic passera par La Vounaise. Cette affirmation n'est pas crédible en l'état dans la mesure où les routes menant à la décharge vers Arrissoules, Cheyres ou Châbles sont utilisables pour des camions. L'usage de ces autres routes n'entraînera pas de dépassement des valeurs limites applicables et réduira l'impact du projet sur les routes à La Vounaise. Il serait par contre faux d'affirmer qu'aucun véhicule ne transitera par Châbles ou Arrissoules."

On voit donc bien que nombre d'éléments restent à éclaircir et je pourrai parler longtemps encore tant il y a de choses à dire mais je m'arrêterai là en rappelant qu'être à la tête d'une commune c'est protéger les intérêts de ses citoyens, en garantissant notamment leur bien-être et leur qualité de vie et je considère que vous avez failli à votre mission en vilipendant pour une durée de quinze ans, un espace de verdure apprécié des promeneurs au profit de purs intérêts économiques.

Ainsi et au nom de notre groupe "entente communale", je vous invite, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux à la lumière des éléments mentionnés ci-dessus et des autres qui ne manqueront pas d'apparaître les prochains jours à réévaluer votre position et à renoncer à apporter votre appui à ce projet.

J'en viens maintenant aux questions :

- 1. J'aimerais savoir, Monsieur le syndic, l'exact étape du plan d'aménagement local (PAL), a-t-il été accepté, oui ou non ?*
- 2. Le changement d'affectation de la zone concernée par la décharge du Haut Carro a-t-il déjà été effectué, oui ou non ?*
- 3. Je demande enfin au Conseil communal de soumettre au Service des communes la convention passée avec Ecolosol SA, respectivement Orllati SA, afin que celui-ci se détermine pour savoir si la ratification, la signature de la convention était du ressort du CC ou du CG. J'attends une réponse écrite à cette question.*

Je vous remercie de votre attention."

Vifs applaudissements de l'assemblée.

M. Pierre-Yves Dietlin prend la parole et répond comme suit :

1. Actuellement il est livré au Canton, la plupart des dossiers de constructions ont passé puisque le SeCA et la préfecture ont accepté l'effet anticipé des plans, cela ne retient rien au niveau de la procédure sur les zones à bâtir.
2. En ce qui concerne le Haut Carro évidemment non puisque toute la procédure est liée, donc le changement d'affectation des zones est dans la même procédure que les permis de construire, absolument rien n'est décidé.
3. Le Conseil communal lui répondra par écrit.

M. Daniel Chanez prend la parole et s'exprime en ses termes :

"En tant qu'ancien habitant de la commune de Châbles, maintenant qu'on s'appelle Cheyres-Châbles, la convention a été établie sous la commune de Cheyres, à cette époque j'étais Conseiller communal à Châbles, nous n'avons jamais été approché pour savoir comment cela allait fonctionner, savoir comment c'était comme on appelle les desservances au niveau des trafics.

Ma question est la suivante :

Comment a été traité le secteur Châbles maintenant au niveau de la nouvelle commune, parce que les gens aimeraient savoir aussi comment cela sera au niveau de la circulation. T'as répondu plus ou moins qu'on n'aurait pas de circulation, mais j'entends un autre son de cloche comme quoi il existe des possibilités qu'on aurait des problèmes. Je ne sais pas. J'aimerais bien savoir la vérité."

M. Pierre-Yves Dietlin répond :

"Je ne sais pas s'il y a une vérité véritable à chercher, lorsque nous avons été abordé par le promoteur, il était clair que nous ne voulions pas de passage sur les routes communales, donc rien ne devait venir par Châbles par la force des choses. Ensuite ce dont parle Philippe, ce sont les préavis qui ont été donné par le Canton lors de l'enquête préalable. Le dossier revient maintenant, il n'y avait rien à communiquer lorsqu'on avait l'enquête préalable, on a tous, en tout cas au Conseil, vu les résultats, je peux vous dire, j'ai même dit à Dominique, que le dossier ne va pas te poser de problème parce que rien que le SAGRI a donné un préavis négatif à cause des SDA. C'est le promoteur maintenant qui choisit d'aller de l'avant. C'est comme si toi tu construis une maison avec une enquête préalable, le canton dit non tu ne peux pas faire ceci et cela et que toi tu décides quand même de le faire...."

Je pense qu'ici autour de la table aucun d'entre nous n'est capable de juger les aspects techniques des choses, pour la commission d'aménagement c'est la même chose. Ce n'est pas pour rien qu'il y a des services cantonaux qui sont spécialisés là-dessus, ce n'est pas pour rien que c'est eux qui donne les préavis et qui donne ensuite, le cas échéant, les documents."

Mme Magali Chanez prend la parole et s'exprime en ses termes :

"C'est toujours au sujet de la décharge, suite aux arguments que nous venons d'entendre, nous ne pouvons pas concevoir que notre commune change son plan d'aménagement, donne son accord pour un tel projet pour des raisons financières et qu'égoïstement elle n'en supporte pas les nuisances. Dans un cas inverse, nous serions bien entendu montés aux barricades. Les gens des Granges de Cheyres restent un endroit où la nature dispose encore d'un peu de ses droits. Nous pouvons imaginer qu'il existe des endroits déjà industrialisés qui dénaturerait moins nos paysages pour y placer une décharge. Je demande aujourd'hui au Conseil communal d'écouter la population de notre village et de toute notre région et de prendre la bonne décision, car elle est entre vos mains. Nous constatons que les mouvements citoyens ont forcé le Conseil communal à prendre certaines mesures, qu'on apprend ce soir. Je demande que nous ayons au plus vite, le résultat de la discussion avec M. Steiert et je formule les deux demandes suivantes : le groupe entente communale demande au Conseil communal de donner un préavis défavorable pour autant concernant cette décharge. La deuxième demande du groupe entente communale est qu'un vote consultatif ait lieu ce soir afin de connaître l'avis du législatif sur ce sujet. Je propose ici même le libellé du vote : êtes-vous favorable à la création d'une décharge de type A au lieu-dit Haut Carro aux Granges de Cheyres"

Le président informe que le bureau du Conseil général a statué sur cette demande de vote consultatif, à une large majorité, le bureau a accepté de procéder à ce vote consultatif.

La parole n'étant plus demandée au sujet du dépôt de terre de type A, le président passe au vote consultatif par main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le préavis favorable de la commune pour le dépôt de terre au lieu-dit Haut Carro, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 3 Avis contraire : 18 Abstention : 4

Le résultat du vote consultatif : êtes-vous favorable à un dépôt de terre au lieu-dit Haut Carro a été refusé par 18 voix.

M. Jean-Christophe Sauterel prend la parole. Dans l'esprit de ce qui a été proposé en début de soirée par la commission financière et afin de garantir que les appartements communaux et en particulier ceux qui seront nouvellement créés dans la ferme communale de Châbles, que ces appartements soient prioritairement attribués aux citoyens de la commune qui en ont besoin. Il propose que le Conseil communal inscrive dans sa politique de logements sociaux dans un rayonnement. Il dépose donc ainsi l'initiative suivante qu'il soumet au Conseil général.

Initiative pour les appartements sociaux à loyers modérés. Dans le cadre d'une politique sociale, le Conseil communal doit proposer au Conseil général un règlement sur les loyers modérés adaptés

au revenu des locataires pour les appartements communaux notamment ceux de la ferme communale de Châbles.

Mme Céline prend la parole soumet une proposition pour revoir les horaires de la compostière à Châbles. Les horaires de la déchetterie de Cheyres et de la compostière de Châbles ne sont pas les mêmes. Lorsque les citoyens désirent décharger les remorques de gazon, branches, feuilles, etc... les employés communaux leur demande de les vider à Châbles. Cependant, les horaires ne coïncident pas. De plus la fermeture le samedi à 14h30 et 17h30 en semaine, lui semble tôt.

Mme Pascale Arnold donne un complément. Tout ce qui concerne la compostière est de l'ordre privé. La commune a un contrat avec M. Manu Crausaz, la commune n'a aucun pouvoir concernant le règlement et les heures d'ouverture de cette compostière. C'est M. Crausaz qui met à disposition son territoire qui gère tout ceci, avec ses employés.

Mme Michel demande s'il n'y aurait pas une possibilité de discussion avec M. Crausaz.

Mme Arnold rétorque que ces horaires ont été fixés en fonction de la disponibilité de M. Crausaz. Elle précise que tout n'est pas figé dans le temps, il y aura peut-être des changements. Elle propose de prendre contact, à titre privé, directement auprès de M. Crausaz.

Le président propose à Mme Michel de ne pas soumettre sa remarque sous forme de proposition, mais sous forme de question et inviter le Conseil communal à rediscuter avec M. Crausaz. Au vu du volume apporté sur le site, nous devrions pouvoir entrer en discussion. La réponse sera donnée à la prochaine assemblée par le Conseil communal.

M. Yves Chanez revient sur ces horaires qu'ils l'ont interloqués. Pensons aux personnes qui travaillent jusqu'à 18 heures le soir... M. Chanez estime qu'il faut vraiment aller discuter avec M. Crausaz afin qu'au minimum 1 fois par semaine, cette compostière soit ouverte plus longtemps, comme la déchetterie. Il estime que c'est la moindre des choses à faire pour les citoyens.

Mme Arnold explique que M. Crausaz a essayé de mettre des horaires qui soient en rapport avec ceux de la déchetterie, dans les mêmes créneaux pour éviter au gens de faire deux déplacements. Elle comprend bien la demande des Conseillers, mais explique que c'est un problème de contrôle actuellement. M. Crausaz a toujours le projet d'installer une balance, qui fonctionnerait avec une carte (comme pour la benne compactante). Il faut comprendre qu'il met son personnel à disposition pour la surveillance.

M. Sébastien Bise souhaite ajouter à la proposition de Mme Michel concernant le diamètre des banches acceptée et le cubage.

M. Yves Chanez reprend la parole et revient sur la salle de Châbles concernant les boissons. Il demande au Conseil communal si une discussion avec l'USL a eue lieu pour qu'elle puisse gérer les boissons à la grande salle de Châbles, étant donné que la commune ne s'en charge plus.

M. Pierre-Yves Dietlin indique qu'il a eu une discussion avec la nouvelle présidente de l'USL Mme Mary-Anne Hayoz, sur le principe elle est d'accord de reprendre la gestion des boissons à Châbles. Les détails seront réglés rapidement.

Mme Magali Chanez a entendu récemment que la pose d'une antenne 5G allait se faire et elle aimerait des informations à ce sujet.

Le Conseil communal n'a pas d'information à transmettre, elle viendra lors de la prochaine assemblée.

Mme Chanez reprend la parole et indique que la commune a la chance d'avoir un magnifique bulletin d'informations qui, selon les informations de ce soir, sera remis au goût du jour, merci pour les informations régulières dans ce journal. Mme Chanez propose que des informations plus spécifiques, comme par exemple l'implantation d'une décharge dans notre commune ou la pose d'une antenne 5G, y soient insérer pour éviter que le genre de situation actuelle se reproduise.

Parole est donnée à M. Bernard Pillonel.

M. Pillonel a une question concernant le label citée de l'énergie. On nous parle souvent du label citée de l'énergie pour différents projets, on le cite dans le Cheyres Info et M. Pillonel a l'impression qu'on y va un peu avec du saucissonnage... un petit peu d'effort là, un petit peu de ce côté... il faut faire quelque chose pour l'environnement, mais pour lui tout n'est pas clair. Il souhaite lors d'un prochain Conseil général d'obtenir une vision claire ; que fait-on ou pas pour cette citée de l'énergie ? Et combien cela coûte à la commune ? Parce qu'à force de mettre un peu là et là ...si on y arrive jamais alors autant abandonné, s'arrêter-là.

Mme Krisztina Prébandier répond qu'il n'y a pas longtemps une rencontre a eu lieu avec les personnes qui gère ce dossier. Nous avons toujours la même information, que nous sommes tout près tout près. Elle a demandé les détails afin de savoir ce qu'il reste à faire pour obtenir ce label. Maintenant, dans le nouveau PAL, nous avons aussi des projets qui ont été approuvés pour lesquels il y a des obligations par rapports aux énergies renouvelables. Pour l'instant Mme Prébandier ne parle pas de l'investissement fait dernièrement, car c'est en standby.

M. Pillonel rétorque qu'en consultant les comptes de ses 2-3 dernières années, nous pouvons constater que la commune a investi pour cette citée de l'énergie, anciennement M. Simon Maendly s'occupait de ce dicastère. Il y a eu notamment la création de places de parking pour recharger les voitures électriques, il n'y a jamais eu de chiffres, mais M. Pillonel a des doutes que ces places aient été utilisées plus de 2 fois. C'est pourquoi M. Pillonel veut savoir où va-t-on avec ce label ? Car si chaque année, la commune utilise la somme de CHF 50'000.00 et qu'on y arrive jamais, il serait peut-être plus simple d'avoir un plan et de dire ce qui va être fait ou alors on arrête là.

Mme Prébandier informe qu'elle ne travaille pas depuis longtemps pour ce projet, mais tous les projets qui ont été présentés ne sont pas forcément dans le but d'obtenir le label de citée de l'énergie. Les actions sont basées pour les énergies renouvelables par exemple la mise à jour du chauffage de la grande salle. Mme Prébandier trouve que c'est mieux de le faire dans ce sens que dans celui d'obtenir le label.

Pour **M. Pillonel** ce n'est toujours pas clair. Il estime qu'on ne peut pas continuer à investir là-dedans sans avoir un plan, des chiffres.

Mme Prébandier rétorque que la commune a un plan communal des énergies. Mais la commune ne fait pas des actions que pour la citée de l'énergie. Une réponse plus claire sera donnée lors de la prochaine assemblée.

Ces réponses ne satisfont pas M. Pillonel.

M. Raphaël Balestra prend la parole pour parler d'un fait divers. Le corps des sapeurs-pompiers s'est rendu hier chez M. Gérard Wyss pour secourir deux veaux tombés dans le creux à purin. C'était une intervention assez technique qui a demandée l'équipement d'assistance respiratoire et de l'aide de spécialistes Fribourg, qui sont venus avec du matériel spécifique. Fort heureusement, les deux animaux ont pu être sauvés. Il reste maintenant encore du travail aux sapeurs-pompiers pour nettoyer et désinfecter le matériel.

M. Balestra tient à rappeler la journée porte ouverte du 4 mai au local pompier. Il remercie également toutes les personnes qui sont intervenues hier.

Mme Angélique Gander salue l'initiative de la journée Coup de balai, si cela se réitère, elle espère qu'un coup de balai sera également passé à Châbles. Dans la même dynamique, nous sommes à deux ans et demi de la nouvelle législature, elle espère qu'au niveau des routes, des divers travaux qui doivent se faire sur le terrain... elle que le Conseil n'oublie pas les projets en cours et des choses à faire.

M. Sébastien Bise, au nom du bureau du CG, souhaite vivement remercier le président, M. Florian Monney, pour son engagement, même dans un climat pas toujours favorable, il a su rester de marbre et lui transmet un présent.

Le président remercie le bureau pour cette délicate attention.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général, le nombreux public qui a répondu présent ainsi que la presse et invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié. Il clôt la séance à 22h17.

Pour le bureau du Conseil général

Le président
Florian Monney

La secrétaire
Laetitia Wenger

Cheyres, le 27 mars 2019

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 27 mai 2019, à 20h, à Châbles.